



DIFFUSION LIMITEE
Destinataires légitimes uniquement
(Organisateurs de scrutins, membres de bureaux de vote)

Demaeter SARL
121, avenue d'Italie
75013 Paris

Paris, le 10/03/2026

Référence : DM-2025-032

Objet : Synthèse du rapport d'expertise indépendante portant sur le module de vote PRONOTE et PRONOTE Primaire

Version : 1.1.2

Nous affirmons en tant qu'experts indépendants en solutions de vote par Internet qu'à notre connaissance, en fonction des éléments qui nous ont été transmis et communiqués (sous réserve que ces éléments soient sincères et véritables) et de l'audit réalisé, que la solution de vote par Internet « module de vote » (Version 1.1.2) éditée par la société Index Education (filiale de Docaposte) et exploitée dans le cadre des logiciels PRONOTE et PRONOTE Primaire, mise en œuvre selon les conditions standard définies par l'éditeur dans le cadre de l'organisation de l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration des établissements publics du second degré relevant du ministre chargé de l'éducation nationale :

- respecte les objectifs de sécurité de niveau 1 de la Délibération CNIL N° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet ;
- respecte de manière satisfaisante les attendus de l'arrêté du 2 juillet 2024 relatif aux conditions du vote par correspondance et par voie électronique pour l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration des établissements publics du second degré relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- emploie des mécanismes de sécurité respectant les attendus du Référentiel Général de Sécurité (RGS) V 2.0 ;
- offre un niveau de sécurité correspondant au niveau attendu d'une solution de vote électronique pour ce type de scrutin, aussi bien du point de vue technique que du point de vue des procédures organisationnelles encadrant sa mise en œuvre, le niveau de risque de tels scrutins au sens de la Délibération de la CNIL étant légitimement estimé au niveau 1 ;
- permet de garantir le respect des grands principes de sincérité et d'intégrité de l'opération électorale.

La solution auditée est identifiée par le numéro de version 1.1.2 et par l'empreinte suivante :

eea4ae9c64882afa818639d044bcd886485ed8c21fcdd351974433f59c31da40

Cette empreinte doit être vérifiée par le bureau de vote.

Dimitri Mouton
Demaeter

DEMAETER SARL
121, avenue d'Italie - 75013 Paris
509 433 389 00046
www.demaeter.fr